

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.GILLET Frédéric à M.FOURNIVAL Sylvère - MOUROT Isabelle à M.GERVAIS Christian - Mme GONCALVES Stéphanie à Mme MARQUES DE MENDONCA Corinne - Mme CHEVALLIER David à Mme GERVAIS Marie-Hélène - Mme CHEVALLIER Agathe à M.LORRIER Mornély - Mme NEIL Chantal à M.DE CARVALHO Antonio - Mme PETIT Patricia à M.PAGEOT Patrice - Mme BARNIER Stéphanie à M.THERET Patrick - Mme GAILLOT Marie-Pierre à Mme MARTIN Nicole./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ Madame Isabelle DE CARVALHO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

CONFORMEMENT à l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Madame Chantal NEIL, suivante sur la liste « Ensemble pour Brou continuons ! » A ETE INSTALLEE immédiatement comme Conseillère Municipale.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code Electoral,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017 DRCL-ELEC-020 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial,

CONSIDERANT que le Bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, soit :

- [[Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,
- [[Madame Nelly MAILLARD,
- [[Monsieur Claude MAILLARD,
- [[Mademoiselle Karine FOURNIVAL,
- [[Monsieur Boujemaa ZREOUIL.

CONFORMEMENT au Code Electoral, le Maire a donné lecture des principaux articles relatifs à l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que le Maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées, à savoir :

- [[« Liste de la Majorité Municipale »,
- [[« Liste de Gauches »

Chaque membre du Conseil Municipal a déposé son enveloppe dans l'urne.

Le Président a déclaré le scrutin clos et le bureau électoral a procédé au dépouillement, qui a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	26
Nombre de suffrages à déduire déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26

- [[La « **Liste de la Majorité Municipale** » a obtenu 20 voix,
 - ↳ soit 12 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants,
- [[La « **Liste de Gauches** » a obtenu 6 voix,
 - ↳ soit 3 sièges de délégués et 1 siège de suppléant,

La séance a été levée à 20h55.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 à 21H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.GILLET Frédéric à M.DE CARVALHO Antonio - Mme MOUROT Isabelle à Mme DESROUSSEAUX Nathalie - M.MARQUES DE MENDONCA José à Mme MARQUES DE MENDONCA Corinne - Mme GONCALVES Stéphanie à M.FOURNIVAL Sylvère - M.CHEVALLIER David à M.LORRIER Mornély - Mme CHEVALLIER Agathe à Mme GERVAIS Marie-Hélène - Mme NEIL Chantal à M.GERVAIS Christian - Mme PETIT Patricia à M.PAGEOT Patrice - Mme BARNIER Stéphanie à M.THERET Patrick - Mme GAILLOT Marie-Pierre à Mme MARTIN Nicole./.

4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Isabelle DE CARVALHO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

5. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a APPROUVÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 24 – ABSTENTIONS : 3 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : pouvoir de Patricia PETIT – pouvoir de Stéphanie BARNIER et pouvoir de Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2017.

6. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2017/014 :** Demande de subvention à l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France, NATUREPARIF, pour l'organisation d'animations pour la Fête de la Nature Edition 2017. **Montant forfaitaire de la subvention accordée par NATUREPARIF : 100 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/015 :** Contrat de location de batterie avec la Société DIAC Location pour le véhicule électrique, Kangoo Z.E. confort type 2. **Coût mensuel de la location : 73 euros H.T. et majoration paiement spécial : 2,63 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/016 :** Contrat d'entretien avec la Société INFOROMU SARL d'une borne Schneider Electric, installée dans les ateliers municipaux. **Montant global et forfaitaire pour la durée totale du contrat d'entretien (3 ans) : 369,00 euros H.T**
- **DECISION N°AG/2017/017 :** Régie de recettes pour l'encaissement des droits de place lors des fêtes foraines : **modifications du montant de l'encaisse et les modalités de versement.**
- **DECISION N°AG/2017/018 :** Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres avec la Fondation Clara pour la capture et la stérilisation des chats libres sur la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût : 120 euros TTC par chat pour la réalisation de tests vétérinaires (Felv-FIV), identification et stérilisation.**
- **DECISION N°AG/2017/019 :** Fixation des tarifs de la fête foraine. **Création de forfaits par type d'attractions, pour les consommations de fluides ainsi qu'une participation à la sécurisation de la fête.**

FORFAIT MANEGE	Tarif commune
Tarifs Catégorie 1 : Grand manège surface >100m ² Chenille, auto-tamponneuse, sensation ...	200,00 €
Tarifs Catégorie 2 : Manège surface <100m ² Trampoline, structure gonflable, enfantin ...	100,00 €

Tarifs Catégorie 3 : Boutiques, jeux d'adresse, loteries, confiseries, barbes à papa/pop-corn ...	50,00€
FORFAIT ELECTRICITE / EAU	Tarif commune
Groupe électrogène (Fourni par l'exploitant)	0,00 €
Monophasé	10,00 €
Triphasé - 1 à 9 kw	15,00 €
Triphasé - 10 à 19 kw	25,00 €
Triphasé - 20 à 30 kw	40,00 €
Triphasé - plus de 30 kw	50,00 €
Volume d'eau (Prix au m ³)	5,00 €/m ³
PARTICIPATION À LA SÉCURISATION	Tarif commune
Prix par manège / Boutique	35,00 €

- **DECISION N°AG/2017/020** : Recours de Monsieur Philippe DEROUAULT devant le Tribunal Administratif de Melun à l'encontre de l'arrêté du Maire N°203/2016 en date du 18 octobre 2016. **Désignation de la SCP Touraut & associés pour défendre les intérêts de la Commune et convention d'honoraires d'un montant forfaitaire de 2000 euros H.T.**
- **DECISION N°AG/2017/021** : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de l'école maternelle et du centre de loisirs Suzanne DEMETZ, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué au Groupement conjoint HURTAUX-BCH INGENIERIE.
 - **Prévisionnel des travaux d'agrandissement** : 1.200.000,00 euros.
 - **Taux de rémunération** : 7,50 %
 - **Rémunération H.T.** : 90.000,00 euros H.T.
 - **T.V.A. à 20 %** : 18.000,00 euros.

7. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal A APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 21 - CONTRE : 5 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) le Compte de Gestion 2016 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Chelles, arrêté comme suit :

- **Résultat de clôture de la section de Fonctionnement** : 477 954,74 €

- **Résultat de clôture de la section d'Investissement** : 319 053,52 €
- **Résultat global de clôture** : 797 008,26 €

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-14,

Le Conseil Municipal **DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) Madame Marie-Hélène GERVAIS, 1^{er} Adjoint, président de séance,

Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire, a assisté aux débats puis s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 19 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016, qui présente les résultats suivants :

- **Résultat de clôture de la section de Fonctionnement** : 477 954,74 €
- **Résultat de clôture de la section d'Investissement** : 319 053,52 €
- **Résultat global de clôture** : 797 008,26 €

9. VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE POUR L'ANNEE 2017.

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association des Scouts et guides de France - groupe local « Saint Pierre Chelles-Vaires-Brou ».

10. MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA CARTE IMAGINE'R POUR LES LYCEENS ET ETUDIANTS DE LA COMMUNE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018.

Le Conseil Municipal A **VALIDE A L'UNANIMITE** le montant des aides attribuées pour la Carte Imagin'R, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, à savoir 80 euros pour les lycéens et les étudiants Breuillois.

11. TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018.

Le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE MODIFIER** les tarifs du Service Enfance/Jeunesse, conformément à l'annexe ci-jointe ;
- **D'APPLIQUER** les tarifs à partir de la rentrée scolaire 2017/2018, et ce jusqu'à modification.

12. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EDUCATION NATIONALE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE CLASSE DE MOINS DE TROIS ANS.

Le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A ADOPTE** une convention entre la Commune et l'Education Nationale sur le fonctionnement de la classe de toute petite section au sein de l'école Suzanne Demetz à compter de l'année scolaire 2017/2018 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

13. CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE CONCERNANT LE SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention entre l'Etat et la Commune de Brou sur Chantereine concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

14. PROTOCOLE D'ACCORD D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN APPUIS COMMUNS ENTRE LE SIGEIF ET LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** le protocole d'accord d'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques en appuis communs entre le SIGEIF et la Commune ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tous les documents y afférents.

15. CONVENTION AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE, DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE PASTEUR.

CONSIDERANT le financement prévisionnel réparti comme suit :

	SIGEIF	La Commune
Rue Pasteur	26.084,80€ TTC	108.991,60€ TTC

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public pour la rue Pasteur ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

16. PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT « LA CITE DES CHEMINOTS » ENTRE ICF LA SABLIERE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE, LA COMMUNE DE CHELLES ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 7** (Groupe de la Majorité municipale : Chantal NEIL et Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT – Nicole MARTIN – Patrick THERET et 3 pouvoirs) :

- **A APPROUVE** le protocole d'accord concernant « La Cité des cheminots » entre ICF La Sablière, La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, la Commune de Chelles et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole, les avenants et tous les documents y afférents.

La séance a été levée à 22h25.